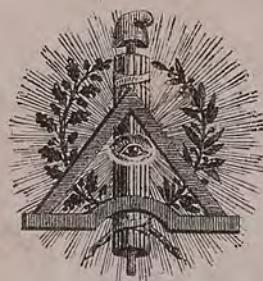


# FACÉTIES

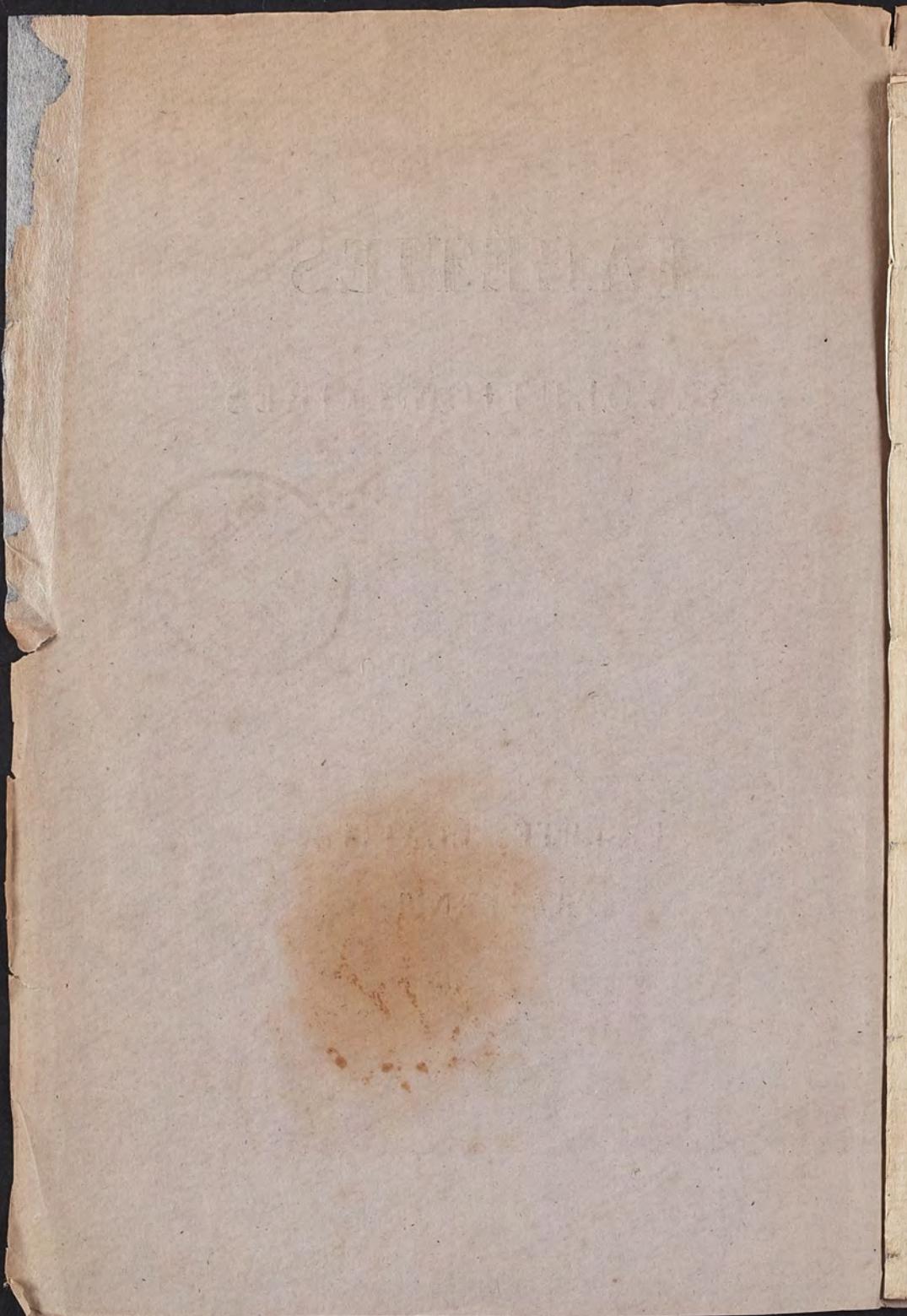
## RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU





51.

# TABLEAU

DE LA

## VIE POLITIQUE ET PRIVEE

## DES DÉPUTÉS

### A LA LÉGISLATURE ACTUELLE.

Ier. CAHIER.  
VIE DE M. CHABOT.



A PARIS,

De l'Imprimerie du *Tableau de la vie  
privée et politique des députés*, rue de  
Chartres, N°. 67.

1792, l'an IV de la liberté.

• 12.



## AVERTISSEMENT.

*L'ESPRIT de parti qui caractérise la plupart des ouvrages périodiques destinés à faire connoître nos représentans , n'a jamais trouvé de milieu entre la louange la plus dégoutante et la censure la plus amère. De-là cette diversité d'opinions , cette opposition de jugemens sur ceux dont on entend dire à-la-fois et tant de bien et tant de mal ; de-là cet engouement ou cette haine pour des hommes que l'on ne juge le plus souvent que sur les rapports menteurs ou exagérés des faiseurs de journaux. Sans doute il ne seroit pas impossible de ramener tous les sentiments à une unité bien désirable ; c'est ce que nous allons essayer de faire dans un Tableau de la vie politique et privée des députés à la législature actuelle.*

*En nous livrant à cette entreprise , notre intention n'a été ni de publier un libelle , ni de présenter une apologie. Historiens fidèles et impartiaux , nous nous bornerons à donner un compte exact des opinions émises dans l'assemblée nationale par nos 743 représentans , en y joignant tous les détails de leur vie privée. C'est sur-tout en examinant ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont été avant et durant la révolution , qu'il deviendra facile d'apprécier les motifs qui les dirigent dans la carrière législative. L'homme ne se montre jamais mieux , tel qu'il est réellement , que dans les circonstances où , dépouillé de toute représentation , il échappe en quelque sorte à tous les regards. Comme il serait possible qu'il y eût de l'inexactitude dans quelques-uns des renseignemens que nous nous sommes procurés , nous accueillerons avec reconnoissance toutes les réclamations bien motivées que l'on nous fera parvenir. Nous mettrons en usage , avec la même bonne volonté , les anecdotes authentiques et particularités que nous fourniront les personnes jalouses de contribuer au succès d'une entreprise déterminée par le désir de devenir utile à nos concitoyens.*

Conditions de la souscription.

*La totalité de cet ouvrage sera de 2000 pages environ. Il paroîtra par livraisons successives, et sera terminé à la fin de la législature actuelle.*

*Le prix est de 30 liv. pour Paris et de 36 liv. pour les départemens, franc de port.*

*Les lettres devront être affranchies et adressées à M. J. M., éditeur de la Vie politique et privée des députés, rue de Chartres, n°. 67, où l'on souscrit, ainsi que chez tous les libraires du royaume.*

*N. B. On s'abonne au même bureau pour le nouveau Journal de la rue de Chartres, n°. 67.*

T A B L E A U  
DE LA  
VIE POLITIQUE ET PRIVÉE  
DES DÉPUTÉS  
A LA LÉGISLATURE ACTUELLE.

---

VIE DE M. CHABOT.

---

*Bona multa, mala multa, mediocria multa.*  
MARTIAL.

---

LA naissance du fameux Raynal avoit illustré le petit village de Saint-Genis, près Rhodez; mais il auroit manqué quelque chose à sa gloire s'il n'avoit encore produit son pendant, M. Chabot, dont nous allons présenter la vie politique et privée.

Les grands hommes paroissent ordinairement sur la scène du monde accompagnés d'événemens extraordinaire. Cependant, l'histoire de notre bêtise ne nous présente que des faits simples, soit par oublie des chroniqueurs du temps, soit que la nature n'a lassée de faire des prodiges.

Nous devons donc rejeter, comme des contes apocryphes, les prétendues visions (1) de madame Chabot,

---

(1) *La chèvre*, &c. — Les visions étoient très-communes autrefois. La mère de saint Dominique, fondateur des jacobins, étant enceinte, réva qu'elle accrochoit d'un petit chien qui mettoit le feu dans le monde avec un flambeau allumé qu'il tenoit dans sa gueule. Voyez le frontispice de la porte de l'ancienne communauté, rue des Filles-Saint-Thomas.

adoptées par quelques journalistes. Ce qui est certain, c'est que les efforts prématurés de M. Chabot *s'extus* pour sortir de la prison maternelle, annonçaient un être récalcitrant, et dévoré d'un désir précoce pour la liberté naissante.

En 1758, Mrs. Chabot père se donna autant de peine pour la naissance du jeune enfant, que si son droit de paternité n'eût fait aucune contestation parmi les beaux esprits de son voisinage. Il le présenta lui-même au l'avoir baptismal, et lui fit donner le nom de *François*, ce qui annonçait assez qu'il devoit être un jour l'ornement de l'ordre séraphique; et l'événement a justifié la prédiction du *bédeau* de la paroisse, qui, le premier, en fit la remarque judicieuse.

Nous regrettons de ne pas offrir un tableau de ses progrès rapides dans les sciences naturelles et surnaturelles, pour nous hâter de le suivre dans le réfectoire des capucins de Toulouse, où sa réputation l'avoit précédé depuis long-temps; le voir endosser le froc, et prononcer les vœux de pauvreté et chasteté qui ont toujours dirigé scrupuleusement sa conduite, si nous en croyons M. \* \* \*, chirurgien avignonois. A cette époque, M. Chabot fut débaptisé et nommé père *Augustin*, c'est-à-dire, *petit-Auguste*. Douteroit-on, d'après cela, qu'il ne dût pas être un jour de la famille des Césars!

Après l'épreuve ordinaire du noviciat, et avoir donné un gage non suffisant de ses talents à Toulouse et à Carcassonne, il fut nommé successivement professeur de mathématiques, philosophie et théologie. Ici nous observerons avoir entendu nous-mêmes M. Chabot exprimer le désir de voir rétrograder le temps pour que nous vivions vers celui de son professorat. « Jadis, disoit-il, mes calculs mathématiques étoient toujours justes, ma philosophie toujours bien raisonnée, ma théologie sans contradicteurs; et maintenant, dans la carrière législative, mes principes ne s'accordent plus avec ma raison, mes calculs sont erronés, mon infallibilité est une chimère; aussi-tôt que j'ouvre la bouche, mille cris étouffent la mienne, c'est le règne de l'anarchie. Étant professeur, disoit-il encore, j'avois quatre pièces, un bon

lit, je n'étois pas toujours seul; ma bourse étoit bien garnie.... : législateur, je n'ai jamais mieux observé le vœu de pauvreté».

M. Chabot, après avoir ainsi usé plusieurs chaires, fut nommé provincial, place honorable, qu'il abdiqua au bout d'une heure crainc de polygamie.

Celle de gardien l'atteindroit malgré lui, car le gardien avoit un plat de moins que le professeur; mais elle entraînoit avec elle fidélité et constance.

Dans cette sainte oisiveté il a écrit plusieurs opuscules; mais nous ne ferons mention que de celui qu'il fit paroître en 1788. Il y prédisoit la révolution politique, et ne s'attendoit guère à la révolution religieuse.

Au milieu de sa carrière séraphique, l'assemblée constituant ouvrit les cloîtres, et M. Chabot, comme gardien de la capucinière de Rhodez, lâcha la bride aux enfans de saint François; mais toujours ami de l'égalité, il blâma l'aristocratie monacale consacrée par l'article du décret qui accordoit une pension plus forte aux supérieurs qu'aux autres religieux; et il nous a transmis le monument de ses principes dans une œuvre *post hume*.

Muni de quelques épargnes, de que'ques présens, fruits de ses travaux corporels et spirituels, et de sa portion congrue, après dix années de capucinat, il sortit du couvent. Eunemi juré du faste, il n'endossa que des habits qui pussent annoncer ce qu'il avoit été, ce qu'il étoit, ce qu'il devoit être. Les cloches de tous les villages du département sonnerent son entrée dans le monde; chaque père de famille vouloit l'avoir à sa table, les jeunes gens dans leurs fêtes, les mères le pressoient contre leur sein, et les filles. . . .

La renommée d'un feu capucin de cette espèce parvint bientôt jusqu'à M. Grégoire, ex-député, évêque de Blois, qui l'appela auprès de lui en qualité de vicaire épiscopal. A peine occupoit-il cette place depuis six semaines, que le corps électoral du département du Loir et Cher fut convoqué pour nommer les députés à la première législature. On sent qu'un grand homme n'avoit pu échapper à

la sagacité des citoyens qui composoient l'assemblée primaire de Blois : c'est dire assez qu'il fut électeur.

Pendant les séances du corps électoral il ne fit pas moins briller d'éloquence dans la tribune du peuple , qu'il n'en avoit montré autrefois dans la chaire apostolique.

Après la nomination du troistème député , M. Chabot , mécontent d'un choix qui entraînoit avec lui la perte de la chose publique , se sentit tout-à-coup dévoré d'un feu sacré , et prit la parole pendant deux heures , pour reprocher à ses collègues l'élection qu'il croyoit mauvaise par l'insuffisance des uns et l'aristocratie des autres ; et après avoir dit fort éloquemment qu'ils étoient tous des *grises* et des *gobe-mouches* , il fut , par ce fait , nommé quatrième député.

A l'instant les bons habitans de la Beauce , l'ame encore émuie des mouvements oratoires de M. Chabot législateur , le portèrent en triomphe à la tribune , où il parut avec la modestie d'un simple citoyen , plus pénétré de l'amour du bien public que de l'orgueil d'en être l'objet ; et dans la conviction intime d'un homme qui sent ce qu'il vaut , refusa le titre de législateur , en prononçant ces mots remarquables : *Le motif de ma non-acceptation est que je crois ma présence , comme vicaire épiscopal , plus utile à Blois que comme législateur à Paris.* Des cris de désespoir , des gestes de fureur patriotique le forcèrent à se charger de la mission importante qui lui étoit confiée.

M. \*\*\* , jacobin zélé , craignant que le havre-sac d'un capucin , ne fût pas une propriété foncière suffisante pour y assurer la contribution d'un marc d'argent , et ne voulant pas privier l'empire d'un second messie visiblement envoyé par le ciel pour recréer le genre humain , fut chez M. Chabot et <sup>lui</sup> offrit la propriété d'une maison nationale de 10,000 francs qu'il venoit d'acquérir en son nom. Celui-ci refusa d'une main l'offre obligeante du patriote , et de l'autre tirant un papier de sa poche , fit voir qu'il n'étoit que trop riche , puisqu'il avoit acquis une

vigne nationale de 6000 liv. dont il avoit payé 4000 à-compte.

Dans l'intervalle de sa nomination , jusqu'au moment où il devoit se rendre à Paris , son temps fut employé à préparer quarante-deux discours oratoires , trois grosses de dénonciations , un scrupule de b... s... et un recueil de gentillesse pour les pénitentes du p.....r...., qui , par parenthèse , lui ont bien témoigné leur reconnaissance de tous les efforts qu'il avoit fait pour elles.

Aussi-tôt que sa nomination fut connue à Paris , il y eut ordre d'allumer les réverbères et de balayer les rues. M. Chabot arriva par le coche jusqu'à la porte du Postillon par Calais , rue Basse-du-Rempart. Là il trouva logement superbe et table excellente pour la modique somme de 100 liv. par mois. Surpris d'une telle munificence , il ne croyoit voir dans tout ce qui l'environnoit que la liste civile et ses agens.

Ce fut alors que son incorruptibilité fut mise au creuset. Mlle. B\*\*\*, jeune beauté , aussi séduisante par ses charmes , que par son esprit , fut , par procuration de l'hôtel M.....c , envoyée près de M. Chabot pour lui prodiguer ses faveurs , et par-là distiller un poison très-lent dans son ame. Mais comme il arrive souvent que l'indifférence se change en amitié , l'amitié en amour , et l'amour en aveuglement , il arriva , soit par l'effet d'une intimité habituelle , soit qu'elle fut pénétrée de l'horreur de sa mission , soit par un reste de probité à la mode , qu'elle ne put se contenir ; et un jour le pressant contre son sein , dans un moment où l'on ne refuse rien : « C'est assez » dissimuler , lui dit-elle , il faut que tu sache que » je suis déléguée auprès de toi pour t'engager à » prononcer un discours contre Brissot. La récom- » pense qui m'est promise est de 20,000 liv. ; cette » somme est bonne à gagner. Veux-tu parler d'une » manière douteuse contre l'ami des noirs ? Il peut » fournir à toutes les satyres comme à tous les éloges. » Aussi-tôt , je vais toucher l'argent , et tu en seras » de moitié ».

C'est dans des instans pareils que l'homme équi-

table peut et doit porter un jugement sur celui dont il transmet l'histoire à la postérité ; c'est par des actions de désintéressement , d'autant plus louable qu'il est plus rare ; c'est lorsque deux passions , l'amour et l'intérêt , luttent contre l'honneur et l'amitié , et que l'homme ne balance pas à les suffoquer par le sentiment de probité qui le domine ; c'est alors , dis-je , que l'on doit effacer de la mémoire des instans d'un égarement pardonnable , pour ne plus se ressouvenir que de l'héroïsme de l'action : c'est assez dire qu'un sentiment de mépris et d'indignation frappa les sens de M. Chabot ; et que le feu qui brûloit alors dans ses veines pour alimenter une passion douce , devint un tison de fureur contre l'embaucheuse. « Allez , lui dit-il , partez , et que je ne vous voye jamais ». Et fidèle à ses principes , il ne l'a jamais vue.

Il quitta cet asyle , imprégné de miasmes corrupteurs , pour aller demeurer avec l'ami *Grange-neuve* , rue Saint-Thomas-du-Louvre , où un domestique infidèle , trop ami de l'égalité , s'empara du fond du sac , qui consistoit en cent beaux petits *Corsets* , si nécessaires à la végétation politique et animale de M. Chabot.

Un capucin se console facilement de la perte de sa bourse ; mais sa santé est trop précieuse au salut du genre humain pour qu'il puisse en faire le sacrifice aussi facilement. Cependant nous verrons le vertueux M. Chabot trouver matière à consolation dans ce double revers.

Au mois de décembre dernier une maladie cruelle le força de garder le lit , sans que les ressources de la médecine parussent apporter un grand soulagement à ses maux. Sa situation lui devenoit d'autant plus pénible , qu'il étoit plus convaincu des torts que son absence faisoit à la *chose publique*. Il sentit cependant la nécessité d'oublier pour un instant les grandes connaissances politiques , afin de reposer son imagination sur les charmes de la société. Comme autrefois (1) ce financier fameux ne savoit som-

---

(1) *M. Beaujon.*

meiller qu'au son d'une musique voluptueuse ; et bercé par la main des grâces , M. Chabot ne trouva de soulagement que dans la conversation de madame moisselle D. C. , éprise d'un grand intérêt pour l'établissement de la santé de ce *membre*. Elle donnoit deux heures chaque soir à ses tendres sollicitudes , et chaque séance n'étoit qu'une minute pour elle et pour lui. Un amour né sous des auspices heureux , ne pouvoit pas être de courte durée , et nous aurons soin d'en donner l'histoire dans tous ses détails.

Vers le déclin de sa maladie il lui survint un érésipelle à la cuisse. A cette époque l'affaire de l'ex-ministre Bertrand fut agitée dans le sein de l'assemblée nationale , et M. Chabot n'eut pas le bonheur de s'y trouver. En apprenant l'indulgence du corps législatif , il éprouva une révolution telle , qu'il s'ensuivit une transpiration abondante pendant la nuit. Dès le matin l'érésipelle disparut , et il put paroître à la tribune : *C'est* , disoit-il plaisamment , *ce qui pouvoit arriver de plus heureux dans cette affaire.*

Au commencement de sa maladie , il n'eut pas de peine à s'appercevoir que son médecin , loin de le souler , ajoutoit à ses maux , parce que son nom entretenoit une idée fatigante et dangereuse pour un homme libre comme lui. En effet , quel contraste ! M. Chabot avoit pris pour médecin M. Leroi. L'expérience lui fit connoître le danger auquel il s'étoit exposé , et craignant que le conseil d'un monarque de nom n'influât trop sur son esprit , il appella M. .... , chirurgien-révolutionnaire d'Avignon. C'est alors qu'à la suite d'une confiance commandée par l'identité des principes , M. Chabot déploya dans toute sa vigueur le caractère de *représentant*.

Le 19 février 1792 , jour où le Thermomètre étoit sept degrés au-dessous de la glace , un membre de l'assemblée nationale , étonné de le voir réparoître dans la salle , après une maladie aussi douloureuse , avec un air de printemps , lui demanda s'il avoit froid. *Pas du tout* , répondit M. Chabot ,

*depuis que les journalistes m'ont mis dans la casseroie.*

*In illo tempore*, M. Charrier, évêque de Rouen, donna sa démission par un repentir scrupuleux de son serment. Les électeurs s'assemblèrent pour nommer un nouveau prélat ; et leur intention étoit de choisir un esprit fort et un patriote éclairé. La réputation de M. Chabot étoit parvenue depuis peu à Rouen, et M. A.\*\*\*, son ami, avoit employé toutes les trompettes de la Renommée pour prévenir le corps électoral en sa faveur. Déjà chacun étoit convaincu de son mérite, lorsqu'un électeur, astronome de son métier, fit, pendant le ballotage, un conte sur ses observations planétaires ; il fit succéder *Mercure à Venus* : et par un amphigouri qu'il nous est impossible de rendre fidèlement, il détourna les électeurs ; et il s'en fallut de peu de voix que M. Chabot ne montât sur le siège épiscopal ; il en avoit même déjà reçu les compliments, que tout le monde convint lui appartenir pour un temps ou pour un autre.

En attendant, il prit fantaisie à M. Fache, son collègue, de lui faire essayer une crosse qu'il avoit fait fabriquer exprès pour lui. Un garde national vint demander M. Fache aux Jacobins, et s'adressa à M. Chabot, qui lui dit que c'étoit une erreur de croire que M. Fache pût être en ce lieu, puisqu'il n'étoit qu'un f.... ministériel. Le garde fit part de l'épithète honorable au député, qui demanda une explication à M. Chabot. — Je n'en ai pas d'autre à vous donner, dit-il, sinon que je vous ai appelé f.... ministériel. — Eh bien, dit l'offensé, sortez. — Volontiers, répliqua M. Chabot, que deux témoins nous suivent. Mais comme, au lieu de deux, beaucoup de monde s'empessoit d'entourer les combattans, M. Fache crut qu'il étoit prudent d'ajourner l'affaire.

M. Jaucourt, non moins brave que M. Fache, menaçoit depuis long-temps M. Chabot. Celui-ci s'étoit plaint plusieurs fois de ce que M. Jaucourt lui avoit dit : Je veux vous saluer à coups de canne ; mais j'ai remis ce soin à mon laquais. -- Je reconnois là vos sentiments réciproques, dit M. Chabot ; vous

prenez la défense des valets à l'assemblée , il est juste qu'ils prennent la vôtre dans les rues . Au moment qu'il figuroit , un soufflet sur les joues de M. Jaucourt , le pacifique D.....t vint les interrompre , pour dire à l'un qu'il y avoit séance aux Jacobins , et à l'autre aux Feuillans . -- Les capucins , disoit M. Jaucourt en s'en allant , sont plus crânes que je ne croyois .

Nous n'avons plus entendu parler depuis , ni du bâton , ni du laquais . Quel plaisir d'être inviolable !

Avant de parler de ses talents , nous occuperons nos lecteurs de ses amours . Il n'y a rien , peut-être , de plus précieux à un législateur qu'une femme sûre , dont le conseil n'est pas indifférent , dont l'amie est désintéressée , dont la prudence est à l'épreuve , dont le mérite est assez avéré pour être au-dessus de ces petites faiblesses de l'amour propre . Mademoiselle D. C. est la personne qui réunissoit toutes ces qualités , et un sentiment inexprimable l'entraînoit à aimer M. Chabot ; ce qui lui fit dire que quoique la fortune fut sans pudeur , elle rougissait cependant à la vue du mérite .

Mademoiselle D. C. , sans avoir les traits de la beauté , en avoit toutes les graces . Elle fut d'abord femme de chambre de madame Adélaïde ; mais son goût pour les nouveaux principes , et une petite fortune de 3,000 livres de rente , lui firent bientôt abandonner cet emploi pour jouir tranquillement du fruit de ses épargnes , et se livrer à la connoissance des affaires politiques . Elle fréquentoit les tribunes de l'assmblée ; le discernement qu'elle mettoit dans la manière d'applaudir la fit remarquer des députés , qui s'empressèrent de lui offrir chaque jour des billets . Elle eut tant de fois occasion d'admirer l'éloquence de M. Chabot , qu'à la fin elle ne put se défendre d'une secrète ardeur de l'éponser . Une grande passion ne se cache point ; mademoiselle fit connoître la sienne chez la ci-devant baronne de .... , qui , charmée de concourir à son bonheur , invita M. Chabot à dîner chez elle , pour lui faire part du traité d'alliance . M. B.....e fut chargé de la rédaction ; mais M. Chabot fut cruel pour la première

fois de sa vie , et ne voulut acquiescer à aucune proposition de mariage. Cependant , il ne cessa point de la voir et de prêter l'oreille à ses propos obligeans , invita même , à son tour , la baronne et sa compagnie . Au dessert , le patriote de L....y voulut conclure le pacte de famille . Mais monsieur Chabot , toujours ferme dans ses principes de liberté indéfinie , refusa ce boutefeu , et lui remit une lettre à la tribune , par laquelle il exprima que ses occupations et ses principes ne lui permettoient pas de cultiver sa connoissance autant qu'il auroit voulu .

Nous allons quitter la vie privée de M. Chabot pour faire connoître ses travaux politiques . En arrivant à l'assemblée nationale , il étoit naturel qu'il s'occupât à mettre en œuvre les matériaux qu'il avoit assemblés dans l'espace qui s'étoit écoulé entre sa nomination et son entrée à l'assemblée législative . Il débouva donc par le paquet le plus volumineux , celui des dénonciations contre les ministres . Tous eurent en lui un ennemi redoutable ; tous furent marqués au même coin , si l'on en excepte la trinité populaire qui a emporté les regrets de la nation .

Une des grandes discussions où il pouvoit faire briller son éloquence fut celle des Avignonnais . Voici l'argument qu'il établit pour faire adopter l'amnistie . « Le peuple du Comtat , disoit-il , ne pouvoit être jugé par les loix papales , parce qu'il s'étoit déclaré indépendant du souverain pontife : il ne pouvoit être jugé par les loix françaises , parce qu'elles n'y étoient pas encore connues officiellement ; il ne restoit donc que la loi du plus fort , le droit de la guerre , qui put les juger , et on sait qu'elle n'eût pas toujours l'expression de l'humanité ».

Un trait moins connu et qui mérite d'être publié , parce qu'il peint au naturel la probité de M. Chabot , est sa querelle avec un sieur d'Aragon . Cet homme vint un jour pour demander M. Belleruche , et s'adressa par hasard à M. Chabot , alors dans l'habillement d'un homme convalescent . Instruit qu'il étoit député , il lui fit part de l'objet de sa demande , qui

é'oit d'une récompense de 25,000 l. pour prétendus découverts de faux assignats en Angleterre.

M. Chabot prêta beaucoup d'attention à ses discours, et ne fut pas long-temps à s'appercevoir qu'ils partoient d'un homme très-suspect par ses opinions politiques. Son incivisme, joint aux qualités de fonctionnaire public avouées par le sieur d'Aragon, lui donnèrent de la défiance. Le prévenu ayant demandé à M. Chabot s'il croyoit qu'il y eût un seul député à l'assemblée qui s'opposât au projet de décret à présenter par M. Belleroche, il lui répondit : *Moi, q. i m'appelle François Chabot.* Et il fut de parole. D'Aragon confus, foudroyé, disparut, pour se venger par une calomnie digne de ses premières dé�arches. Il publia dans le Journal de Paris :

« Que vers midi un homme sec, vêtu d'un habit verd-pomme, avec un chapeau rond rabatta, l'avoit arrêté à vingt pas de l'hôtel où il loge, et qu'il lui dit : Quoique le rapport du comité soit fondé, M. Chabot a un grand avantage sur vous ; il peut, du haut de la tribune, annoncer des faits qu'il faudra démentir. Si vous voulez m'autoriser à lui offrir 12,000 l. le nouveau rapport passera sans la moindre opposition ».

M. Chabot ne daigna pas répondre à cette calomnie, ni aux sollicitations et lettres que le sieur d'Aragon ne cesse de lui envoyer. Nous reviendrons sur cette affaire à l'article de M. Belleroche.

M. Mulot, compromis dans les orages de la révolution du Comitat Venaissin, a plusieurs fois occupé l'Assemblée nationale de ses fautes dans le rôle de commissaire civil. M. Chabot, soit par confiance dans la robe monacale, soit pour engager M. Mulot à ne point abandonner le caractère qu'il a pris en arrivant au sénat français, a manifesté le désir de le défendre. Quoique . . .

Dans les honneurs accordés aux soldats de Château-Vieux, il prétendit moins couronner les individus, que les dédommager de la prolongation de leurs chaînes.

M. Carra par'oit depuis long-temps du comité autrichien ; enfin un jour il cita MM. Montmorin et

Bertrand comme les chefs de ce conciliabule. Les deux ex-ministres portèrent plainte au juge de paix Larivière, qui aussi-tôt lâcha un mandat d'amener contre M. Carra. Nous ne devons pas dissimuler qu'il montra dans son interrogatoire un esprit plus faible que dans ses Annales; mais sans nous arrêter ni aux demandes insidieuses du juge de paix, ni aux réponses maladroites du prévenu, nous dirons seulement qu'il a dit tenir les faits de MM. Chabot, Merlin et Bazire. On sait que M. Larivière a été transféré à Orléans pour avoir envoyé la gendarmerie nationale exécuter les mandats d'amener contre ces membres.

M. Chabot parut quelque temps après, à l'appui de 182 pièces pour réduire en poudre tous les fauteurs de l'Autriche. Dans la grande énumération de ceux qui signent dans ce singulier ordre du jour, on doit remarquer M. Sage, député de Rhône et Loire, pour avoir été convoqué à un comité autrichien, mais M. Sage n'avoit vu que la salle des Feuillants; M. Beaumarchais, pour recelement de cinquante mille fusils retenus chez l'étranger; M. Duport du Tertre, comme fauteur du système des deux chambres; MM. Montmorin et Bertrand, pour alimenter la haine de l'Autriche contre la France, et lui communiquer les moyens de nuire; un Coutelier, comme fabricateur de 200 fusils pour madame Adélaïde; M. Lafayette, comme prévenu d'intelligence avec les émigrés; enfin plusieurs laquais, robins, et autres geus de lettres, comme participant au même complot. On sait que par une mal-adresse qui ne peut s'excuser, par un désir brûlant du bien public, il avoit ramassé une foule de diffamations contre les généraux, et que l'assemblée crut devoir, par prudence, arrêter l'effet de ses déclamations, en dévouant au mépris les pièces relatives à leurs fonctions.

Il faut cependant convenir que dans la phalange des dénoncés, il se trouvoit des gens vraiment suspects et des titres très-probans; mais la prolixité et le genre de l'orateur détruisirent tout le fruit que le salut public eût pu en tirer entre des mains plus circonspectes.

On ne sera point surpris du grand nombre de titres qu'il avoit entre les mains, lorsqu'on saura qu'il est membre du comité de surveillance, et que jamais ministre n'eut de relations aussi étendues que M. Chabot, les lettres lui arrivant par quinzeaux, les mémoires par tonne, et les vérités sur un ballon.

La question sur les prêtres réfractaires l'avoit occupé, et nous fûmes très-surpris d'entendre M. Chabot se restreindre à un simple serment d'allégeance contre eux : aussi eut-il bien à se repentir de cette modération aux Jacobins.

Trois particuliers du faubourg St.-Antoine dénoncèrent M. Chabot à l'assemblée nationale comme agitateur des troubles qui eurent lieu dans la journée du 20 juin, et lui supposèrent le dessein d'avoir voulu faire assassiner le roi. M. Chabot prononça ces mots remarquables : « Je rends grâces à mes calomniateurs, parce qu'ils me mettent dans le cas de montrer une modération que l'assemblée nationale ne m'a pas encore connue ». Il avoua ensuite qu'il s'étoit trouvé à une assemblée de la section des Quinze-Vingts, dans une église du faubourg Saint-Antoine; mais qu'il avoit détourné les habitans par tous les moyens qui étoient en son pouvoir, de faire la pétition à main armée. Il ajouta que son opinion avoit été adoptée, et consignée même au procès-verbal ; mais que par une fatalité inconcevable, ses démarches avoient été infructueuses.

Il avoit montré le même éloignement pour la démarche du 20, dans la tribune des Jacobins, où il insistoit pour l'ajournement de la sainte insurrection.

Nous pouvons assurer, par ce qui est parvenu à notre connaissance, que M. Chabot, le 19 juin, soutint la même opinion dans un souper chez M. Santerre, son intime ami. La dénonciation n'eut pas de suite; mais les dénonciateurs existent, quoiqu'ils aient disparu au premier acte.

Il se dirige dans la constitution par ce principe : *Le salut du peuple est la loi suprême.* Il n'a pas craint de dire que pour remédier à nos maux il fallait une insurrection générale; mais, quant à l'idée, dit-il, de nous rendre constituans, je ne

crois pas que ceux , qui , dans l'assemblée nationale sont attachés à leurs sermens , et connoissent les principes , puissent proposer une semblable mesure. Elle sera , sur-tout , repoussée par les amis de la constitution.

Ecouteons - le parler aux jacobins contre la proposition faite par M. Réal , qui pensoit que les pouvoirs de Louis XVI peuvent être suspendus pour être exercés par les ministres comme en juin 1791.

« Il n'est bien démontré à moi François Chabot , membre du comité de surveillance , que Louis XVI a encore l'intention de quitter la capitale ; mais la loi ne punit pas les intentions , et puis , elles ne sont pas bien prouvées à la majorité de mes collègues. Si le roi partoit , j'ai quelque raison de présumer qu'il s'arrêteroit à Metz ; donc , la constitution à la main , on ne peut pas le déclarer déchu de la couronne.

Je sais bien que l'armée des émigrés se forme en son nom ; mais Louis XVI a fait plusieurs proclamations pour condamner la conduite des rebelles d'outre-Rhin. Donc , il ne peut être déclaré déchu la constitution à la main . *Le déclarer en démence , seroit lui faire une grâce que nos œurs désavoueroient , &c.*

Donc , nous ne pouvons pas le déclarer déchu constitutionnellement , pour faire exercer ses pouvoirs comme en 1791 ».

Nous aurions beaucoup d'anecdotes à réunir à celles-ci ; mais comme les traits principaux appartiennent à d'autres députés , nous nous réservons de les faire connoître sous leur article.

Telle est , par exemple , l'histoire des amours de M. Fauchet , et des intrigues de M. C. . . n lors de la démission de M. de Narbonne , qui furent développées par M. Chabot aux Jacobins , et que nous rapporterons au mot *Fauchet*.

On a beaucoup parlé de l'universalité de Voltaire ; mais est-elle comparable à celle de M. Chabot ?

Nous l'avons vu passer d'une heureuse enfance au capucinat ; de l'obscurité du cloître , se jeter dans le monde , et y occuper aussi-tôt la place honorable

de vicaire épiscopal ; de-là , voler au corps législatif ,  
où il a été spadassin , orateur , accusateur public ,  
etc. etc.

La chanson suivante , attribuée par quelques-uns  
à M. Chabot lui-même , et désavouée par sa modé-  
tice , nous fait voir qu'il est possédé d'une verve poé-  
tique . La voici : elle est dans le style des plaintes  
de Jérémie .

*Infortunes et résolutions de M. Chabot .*

On a beau , de toute manière ,  
Se parfumer d'eau de jasmin ,  
Sortant de la capucinière ,  
On sent toujours le capucin .

Je n'ai ni barbe ni sandale ,  
Mais on me connaît aisément ,  
Et mes allures monacales  
Me trahissent à tout moment .

Dans un grand cercle encor dimanche  
On me vit mettre sans façon  
Ma tabatière dans ma manche ,  
Mon mouchoir à mon ceinturon .

L'autre jour à madame Luce ,  
Rendant un hommage nouveau ,  
Je pensois ôter mon capuce ,  
Et je fis tomber mon chapeau .

Hier la charmante Rosalie  
Au Palais-Royal m'attaqua ;  
Fort dévotement je m'écrie :  
*Ave , virgo , spes unica ! ! !*

Jen. soir je rendois visite ;  
Me croyant toujours capucin ,  
Je dis au laquais de Mélite ,  
Annoncez le Père Augustin .

Je chante une chanson nouvelle ,  
J'espère un petit compliment :  
Ah ! monsieur , me répond la belle ,  
Vous nazillez terriblement .

( 20 )

Je vois que par-tout je m'affiche ;  
C'en est trop , je rentre au couvent ,  
Et contre une barbe postiche  
Je vais troquer mes commettans.

Mais si ce troc n'est pas faisable ,  
Dans ma commode est mon destin (1) ;  
En invoquant le préalable ....  
J'ai mon cordon de capucin.

M. Chabot étant un mélange de sérieux et de grotesque , de plaisant et de ridicule , de sagesse et de folie , de courage et de foiblesse , de franchise et d'inconséquence , les couleurs que nous avons employées pour le peindre ont dû se ressentir de cette bigarrure de l'esprit humain .

Il est libéral jusqu'à l'excès , inconséquent de même , toujours intégré , quelquefois brusque , entraîné à toutes les passions pour servir la chose publique , et ses écartés lui appartiennent souvent moins , qu'à ceux qui , connoissant les foiblesses , l'ont mis en jeu . Des motions inconvenantes , des expressions propres à semer le trouble , peu de vues utiles , un petit nombre de réflexions sages , sont le tribut que nous devons à la vérité sur son compte .

Nous osons croire qu'en se déifiant un peu de ses forces il n'en sera que plus utile , et déjà nous avons eu occasion de remarquer , qu'en s'exposant moins , il a été plus goûté à l'assemblée ; et nous ne craignons pas de dire , qu'il a donné la mesure de ce qu'il pourroit être , en parlant le 7 juillet pour l'impression de l'adresse de officiers municipaux de Paris sur la suspension de M. Pétion .

---

(1) On nous assure qu'il conserve toujours son cordon .

J.M.

52.

T A B L E A U  
DE LA  
VIE POLITIQUE ET PRIVÉE  
DES DÉPUTÉS  
A LA LÉGISLATURE ACTUELLE.

VIE DE LAURENT LECOINTRE,  
Député de Seine et Oise , et membre du  
comité de surveillance , né à Lizieux en  
1739.



*Et citharaedus  
Ridetur , corda qui semper oberrat eadem:*  
HORACE.

M. Lecointre , riche propriétaire et négociant de toiles , n'étoit connu , avant la révolution , que dans le lieu de sa naissance , par ses richesses , une fabrique considérable , un commerce très-étendu , sa grande exactitude dans les affaires , et une passion dominante pour faire bâtir.

Il s'établit , vers l'année 1776 , à Versailles , où la même réputation l'avoit précédé. C'est près de cette ville qu'il mit au grand jour sa passion *bâtimanique*. Tout le monde sait qu'il a fait à Sèvres plus de 400 mille livres de dépense pour la construction d'un village entier.

On seroit tenté de croire que M. Lecointre a augmenté sa fortune par le commerce ; mais nous assurons qu'il l'a plutôt diminuée.

Personne n'est plus loyal que lui , et personne n'

jamais eu plus de procès. Il a plaidé pendant toute sa vie ; il plaide en ce moment ; il plaidera toujours.

Il y a peu de citoyens qui soient meilleur mari et meilleur père ; mais nous en connaissons aussi peu qui aient son impétuosité.

On ne peut s'y tromper, on la lit sur son visage. M. Lecointre est toujours impétueux, même dans ses embrassements.

Sa vie publique commence à l'époque de l'espèce de famine qui se fit sentir en France en 1789. Sa popularité, son énergie, les soins qu'il prit d'armer à ses dépens plusieurs citoyens, ses avances considérables pour des achats de grains, lui gagnèrent l'amour du peuple, et le firent redouter de la cour, qui l'a toujours chargé dans ces circonstances des opérations les plus difficiles et les plus délicates pour le transport des grains dans la capitale.

A l'époque des élections, le parti populaire l'leva à la place de maire de Versailles, dont il fut repoussé par le parti aristocratique, alors très-puissant dans cette ville.

Son caractère bouillant et impétueux, sa haine implacable contre les grands l'ont poussé dans des démarches inconsidérées, et lui ont fait beaucoup d'ennemis. L'affaire des chasses, dont le Roi avoit toujours conservé le privilège à Versailles à la faveur d'un décret provisoire de l'assemblée constituante, occasionna de grands désordres dans le département. Il poursuivit avec vigueur, conjointement avec M. Bassal, tous les agens de la force publique pour les excès commis contre le peuple acharné à recouvrer la puissance des droits universels.

Le directoire du département, jaloux de consoler la cour de la dévastation du gibier, porta le conseil à destituer M. Lecointre. Le comité de législation favorisa le vœu du directoire, et fit porter un décret qui accordoit à tous les conseils de département, le droit de renouveler le président à l'époque de chaque session. Aucune journée n'a fait plus ressortir le caractère bouillant et impétueux de M. Lecointre, que la journée du 5 au 6 octobre. En voici le narré intéressant et fidèle.

Lors de la révolution , il avoit été nommé lieutenant-colonel de la première division de la garde nationale de Versailles.

Le lendemain du premier octobre , jour de la fête promise par les gardes du roi , pour laquelle le prix du diner , fut arrêté avec le sieur Deharme , traiteur , pour 210 convives , à raison de 26 livres par tête , non compris le vin , les liqueurs , les glaces et les bougies . M. d'Estaing , commandant de la garde nationale de Versailles , alla chez M. Lecointre , lui témoignant des regrets qu'il n'eut pas été invité . M. Lecointre lui répondit : *général , on parle fort mal de la journée d'hier ; il est des particularités qui inquiètent le bon citoyen . Pour moi , répliqua M. d'Estaing , je me suis retiré au café .*

Le 4 octobre , M. Lecointre demanda et obtint la permission de s'absenter pour vaquer à son commerce , que les affaires publiques lui faisoient négliger depuis six semaines . Avant son départ , il fut au château pour avoir une audience de M. Necker . A sa sortie du conseil , il apperçut trois dames qui , de concert avec plusieurs abbés , distribuoient des cocardes blanches : elles exigeoient un serment de fidélité , en donnant leur main à baiser au récipiendaire . Conservez - la bien , disoient - elles , c'est la seule bonne , la seule triomphante .

On doit bien penser quelle étoit la colere de M. Lecointre , réduit à souffrir pendant une heure cette distribution de cocardes sans pouvoir crier . Il perdit pourtant patience , lorsqu'au sortir de chez M. Necker , il vit au milieu d'un groupe les dames Taboureau recevoir tout près du ministre un nouveau prosélite qui baisoit la main , prenoit la cocarde , et faisoit tous les sermens possibles de dévouement et de fidélité . Ce fut alors que l'indignation de M. Lecointre ne se contint plus ; et trouvant utile d'informer de la conjuration un ministre qu'il croyoit patriote . « Il est bien étonnant , s'écria - t - il , que l'on se permette de tenir une telle conduite chez le roi ? Ou la couleur des cocardes tombera sous huit jours , ou tout est perdu » .

Il n'eût pas fini de prononcer ces mots , qu'un chevalier de Saint-Louis , M. Emery de Castousière , s'avanza et lui dit : --- « C'est l'épée à la main que vous me ferez raison de ce propos ; allons dans un endroit écarté . --- Non , répliqua l'offensé , attaque si tu l'oses autrement ; ne crois pas que j'aille sottement me mesurer avec un homme né pour la destruction des citoyens , lorsquè moi je ne sais que les conserver . »

M. Lecointre , qui se rendoit auprès du ministre pour le service de la ville , entra dans l'hôtel Necker , en prevenant l'agresseur qu'il sortiroit par la même porte .

Après l'audience , M. Emery réitere le défi , et veut fixer le rendez-vous à la *pièce d'eau des Suisses* . « Non , répond M. Lecointre , c'est ici qu'il faut terminer ; ne crois pas , vil gladiateur , que je m'expose à me mesurer avec toi suivant l'usage ; tire ton épée et le plus adroit poignardera l'autre ». Heureusement un sieur Haraque et un ami du provoquant empêchèrent un combat qui eût pu donner le signal de la discorde .

Le 5 octobre , il a vivement insisté pour faire prêter aux gardes-du-corps , entre les mains de la municipalité , le nouveau serment prescrit par l'assemblée constituante , et leur donner la cocarde tricolore .

Sur l'observation du chevalier de Beaumont , qui prétendoit que si M. Lecointre persistoit dans sa motion il courroît les plus grands dangers , il répondit : « Il nous est plus avantageux de connoître les troupes qui se refusent aux décrets de l'asssemblée , que de craindre sans cesse un corps qui peut à chaque instant nous écraser . »

La rodomontade de M. Emery , ni les dangers imaginaires de M. Beaumont ne pouvant mettre aucun obstacle au voyage de M. Lecointre , il se disposa à profiter de son congé . Tout étoit prêt pour son départ , il montoit même en voiture , lorsqu'il apprit que les Parisiens arrivoient à Versailles et qu'on les voyoient dans les avenues . C'en fut assez pour lui faire oublier ses affaires , son commerce et son voyage ; il fit dételer ses chevaux , et courut demander des

ordres ; mais personne ne lui en donna : c'étoient de MM. d'Estaing et Gouvernet qu'il devoit les recevoir. Ils étoient commandans de la garde nationale , et malgré le danger n'étoient point là ; où ne les trouvoient nulle part ; ils avoient disparu.

La disette de munitions de toute espèce inquiétoit son esprit. Non content de la réponse de MM. Berthier et la Toulinière , qui l'assuroient qu'il n'existoit plus de poudre dans les magasins , il les visita lui-même et n'y trouva rien.

Il fut le premier , accompagné de deux aides-de-camp , sonder les intentions des gardes-du-corps , qui promirent de ne commettre aucun acte d'hostilité. « Je vous donne la même assurance , dit-il , au nom de la garde nationale. » Il fit la même démarche auprès du régiment de Flandres ; et les soldats pour mieux exprimer leurs sentimens délivrèrent aux gardes nationales une grande partie de leurs cartouches.

Muni d'un gage aussi certain , il fut seul vers le peuple de Paris , qui stationnait devant l'assemblée nationale. Douze hommes armés se présentent , des mèches éclairent le cercle ; et on le place pour l'entendre à la bouche du canon.

« Vos frères de Versailles , dit-il à haute voix , étonnés de vous voir dans cet équipage , m'envoient vous demander quel sujet vous amène , et ce que vous desirez. » Un cri général lui répondit , *du pain et la fin des affaires*.

« Nous subviendrons à vos besoins , ajoute M. Leointre ; mais nous ne pouvons vous laisser répandre dans la ville avec vos armes. S'il arrivoit un malheur , la tranquillité du Roi , que nous devons tous respecter , seroit troublée : jurez moi que vous ne dépasserez pas le poste que vous occupez , et je vais travailler à ce qu'il vous soit délivré du pain. » Combien êtes vous ? *Six cents*. Autant de livres de pain suffroient-elles ? *Oui*.

Il partoit pour remplir sa promesse , lorsque deux hommes de la troupe viennent à lui avec fureur , et prétendent que c'est pour les trahir qu'il s'est informé de leur nombre. On lui demande son nom ,

son état et sa demeure , pour garans de sa conduite ; et si un citoyen ne se fût pas porté caution de la loyauté de M. Lecointre , il courroit les plus grands dangers.

Cé citoyen étoit un perruquier , et commandoit un détachement. On le chargea de l'accompagner , pour veiller au prompt effet de sa parole. Il monta à cheval , escorté de vingt-quatre fusiliers , qui s'emparèrent de la bride et le conduisirent à la municipalité.

M. Lecointre fit un tableau touchant de la situation des hommes qui l'envoyoient ; il demanda pour eux les six cents livres de pain qu'il avoit promises , et observa que le serment n'avoit été prêté et reçu qu'à ces conditions.

Mais quelle fut sa surprise , lorsque M. de Montaran , chargé des subsistances , lui dit qu'il ne pouvoit , sans faire manquer l'approvisionnement de la ville , disposer d'une aussi grande quantité de pain , et plus encore , lorsqu'on lui objecta que la distribution seroit embarrassante , le paiement et le transport difficiles ; que d'ailleurs en donnant le pain , c'étoit engager les Parisiens à fondre sur Versailles.

M. Lecointre offrit deux charrois , un domestique , de l'argent pour payer ; il se chargea de faire exécuter l'ordre de la municipalité ; il représenta la nécessité de venir au secours de cette troupe. Enfin , après bien des débats , M. de Montaran [dit que le seul sacrifice qu'il pouvoit faire , étoit de donner deux tonnes de riz ; et pour comble de bonheur , M. Lecointre fut chargé de la triste commission de savoir si la troupe vouloit que le riz fût *cuit ou crud*.

Dans ce moment les gardes-du-corps et la garde nationale s'étoient fusillés.

M. Lecointre , instruit de ce fait , fit reconduire par son aide-de-camp les députés de la troupe , en ordonnant d'aller prendre chez lui tout le pain qui s'y trouveroit , de le délivrer , et de dire que la circonstance étoit trop malheureuse pour qu'on fit davantage en faveur des Parisiens. Un instant après , la municipalité remit au Suisse un paquet pour M. Lecointre , par lequel elle l'autorisoit à faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour la sûreté

et la tranquillité de la ville. Envain retournait-il à la municipalité pour faire interpréter cet ordre , il ne trouva personne. Les hommes auxquels il avoit promis de procurer des vivres , voyant qu'on ne leur tenoit pas parole , se crurent dégagés du serment qu'ils avoient fait de rester campés dans l'avenue de Paris , et se répandirent dans la ville.

Telle étoit la faim qui pressoit la multitude , qu'elle fit rôtir , se disputa et mangea sans répugnance un cheval tué dans l'escarmouche dont nous avons parlé.

M. Lecointre , qui n'avoit pas encore pu trouver les commandans , monta au château pour avoir des ordres , et rencontra dans la cour des ministres M. de Gouvernet , commandant en second de la garde nationale de Versailles ; c'est là qu'il entendit avec douleur M. de Gouvernet parler en ces termes : « je passe avec les gardes-du-corps , et je resterai avec eux ». M. Lecointre lui témoigna toute sa surprise , et le sentiment d'horreur qu'excite la trahison.

Il fit publier à cette époque une invitation aux habitans de Versailles , pour les engager à faire l'accueil le plus fraternel à la garde nationale parisienne. Il se rendit de nouveau au château , y rencontra M. Lafayette , et ne put obtenir aucun ordre de lui. C'est alors que M. Lecointre envoya chercher les drapeaux , et fit monter 40 hommes aux appartemens du roi. Quelques instans avant leur arrivée , M. Lafayette lui-même demandoit un foible détachement.

Quoique M. Lecointre fit les fonctions de général , il ne se trouva pas aux actions qui eurent lieu dans cette fameuse journée ; chargé de veiller à tout , il n'a cessé de secourir les gardes-du-corps qui échappaient à la juste fureur du peuple.

Le roi étant parti pour Paris , M. Lecointre somma M. d'Estaing d'exposer les raisons qui l'avaient déterminé à abandonner la garde nationale dans des instans aussi critiques.

Il eut , le 11 octobre , une entrevue avec M. d'Estaing. Ce dernier l'embrassa , lui demandant la continuation de son estime et de son amitié.

» M. Lecointre répondit : » Vous forcez par votre amérité , les hommes à vous aimer ; mais depuis la journée du 5 , je ne puis vous accorder mon estime ; il est visible que votre résolution étoit de nous abandonner et d'emmener le roi ».

MM. d'Estaing et Gouvernet faisoient circuler des écrits tendans à inculper la garde nationale de Versailles d'avoir été la première à tirer sur les gardes-du-corps.

M. Lecointre avoit été chargé avec deux officiers de la rédaction d'un mémoire justificatif ; et quoique le ci-devant prince de Poix l'eût engagé à garder le silence ; que M. de Gouvernet lui eût dit chez M. de Lafayette qu'il falloit renoncer au mémoire justificatif , il persista dans sa résolution , et engagea une discussion si vive , que madame Lafayette en fut effrayée.

Il est impossible , disoit-il à M. Gouvernet , que des citoyens ne répondent pas à des calomnies ; des citoyens qui , lors de la malheureuse journée du 5 , livrés à eux-mêmes , sans commandant , sans chef , sans ordres , ne sachant quel parti prendre , avoient encore la douleur de se voir accusés par ces mêmes chefs ; qui , loin de les protéger , les défendre , les instruire , ne sembloient avoir paru un instant avec eux que pour être contr'œux et leurs accusateurs . Vous nous avez refusé des ordres : lorsque je vous reprochois votre désertion , vous me dites *qu'il valoit mieux être avec des hommes qui savoient se battre et sabrer , qu'avec des milices indisciplinées*. Voici vos titres à la reconnoissance publique : vous n'avez rien fait , et votre seule gloire aujourd'hui est de donner de la force aux fausses imputations qui nous sont faites .

Lorsque tous les faits seront connus par la voie de l'impression , qu'on y aura joint les preuves de l'agression de la part des gardes-du-corps , et des services que plusieurs gardes nationaux ont rendus aux premiers , le public , le roi lui-même , désabusés , reconnoiront que ces infortunés sujets de Versailles , toujours fidèles , mais abandonnés , calomniés , pour les rendre odieux à ses yeux et à ceux

de l'univers entier , méritoient un meilleur sort et des plus dignes chefs.

M. de Gouvernet ayant répliqué avec violence : « Si vous faites imprimer ces choses , vous êtes ruinés , écrasés , anéantis , et votre ville dévouée à l'exécration publique . » M. Lecointre répondit :

« Hé bien , monsieur , perdus , ruinés , dévoués à l'opprobre et à l'infâme , notre silence sur tant de calomnies en justifieroit les auteurs et nous rendroit infâmes aux yeux de l'univers . Si nous sommes ruinés dans nos fortunes et nos personnes , nous devons laisser à nos enfans le nom de victimes infortunées , mais au moins sans opprobre . Qu'avons nous de mieux à faire que de démasquer les auteurs de nos maux ? Comment l'un de nos commandans-généraux , fils d'un ministre , peut-il se permettre ou de nous interdire toute défense , ou de nous déclarer que notre ville est vouée à l'exécration ? Nous vous déclarons que malgré l'anathème prononcé contre nous , et dont vous nous dites le hérault , nous dirons toujours la vérité ; nous la préconiserons , rien ne sera capable d'ébranler notre constance ; et sans nous abandonner nous-mêmes , nous garderons le château du *mieux des rois* , mais trompé ; nous défendrons nos possessions , et nous montrerons à la France , étonnée de nos malheurs et de notre constance , qu'il existe des hommes vraiment citoyens , bons sujets et dignes d'un meilleur sort dans Versailles ».

Le 5 novembre , il avait été faire une adresse au roi , par l'état-major et les capitaines de la garde nationale ; M. Lecointre l'avoit signée : elle avoit pour objet d'assurer le roi que l'expression de la douleur seroit la seule réponse que les citoyens-soldats de Versailles croyoient devoir faire aux calomnies dont plusieurs libelles et journaux les avoient accablés . Ils supplioient , en même-temps sa majesté de recevoir avec bonté leurs vœux et leurs désirs pour son retour dans une ville qui n'a rien plus à cœur que de la mériter .

M. Lecointre publia aussi-tôt après une adresse , portant que son amour et son respect pour la personne du roi l'avoient déterminé à signer , dans

la ferme persuasion que sa signature ne lui imposerait pas silence sur le précis historique de la conduite des gardes-du-corps , à moins que ceux-ci eussent désavoués les libelles ; et que le roi déclarât qu'il étoit satisfait de la conduite de la garde nationale de Versailles.

Ses vœux n'ayant pas été accomplis , il écrivit une lettre au roi .

On ne sera pas étonné du style dans lequel elle est écrite , lorsqu'on la rapportera au temps qu'elle fut composée .

Nous sommes bien persuadés que M. Lecointre n'écriroit pas de la même manière ce 25 juillet 1792 .

*Lettre de M. Lecointre au roi , le 5 novembre 1789.*

S I R E ,

« Un de vos sujets les plus fidèles vient avec confiance , déposer aux pieds de votre majesté l'hommage de son respect . Elle a daigné recevoir hier avec bonté l'adresse de la garde nationale de Versailles .

Porté par le vœu de mes concitoyens à une des premières places de l'état-major , il est de mon devoir de justifier leur choix , en continuant de mériter leur confiance . C'est dans cette vue seule que je me suis permis , et que je n'ai pas craint de retirer ma signature que j'avois mise à la respectueuse adresse de nos camarades .

Tant que notre honneur n'a été attaqué que par des libelles , nous avons dédaigné d'y répondre ; mais aujourd'hui , Sire , un corps , que nous avons toujours aimé et respecté , un corps , à qui tous les habitans de notre ville ont prodigué les secours , et à qui nous avons tous tendus les bras , se permet de nous calomnier , et cherche à enlever à des Français , vos enfans , la part qu'ils ont à votre amour , et qu'ils veulent se conserver par tous les sacrifices .

J'ai cru , Sire , que dans cette circonstance il n'étoit plus permis de douter des preuves que nous

avons acquises de l'authenticité d'un mémoire qui nous déséole ; et je n'ai pu promettre , avec mes camarades , à votre majesté , de garder un silence qui nous déshonoreroit. Mais toujours soumis à vos justes décrets , permettez , Sire , que j'ose demander à votre majesté si elle ne verrait pas avec plaisir les habitans de sa respectueuse ville de Versailles le convaincre , et l'univers entier , qu'ils ont été incapables de tremper leurs mains dans le sang de leurs frères , et de déplaire au meilleur des rois. \*

*Signé , LECOINTRE , négociant , lieutenant-colonel.*

Le châtelet ayant été chargé de l'instruction des événemens de la journée du 5 au 6 octobre , M. Lecointre fut accusé d'avoir distribué de l'argent à profusion , et de n'importe qu'escorté par le peuple , qui l'aimoit parce qu'il s'étoit attiré la haine des honnêtes gens.

Il est à remarquer que la plupart de ses accusateurs étoient ceux même qui , en désertant leur poste , l'avoient chargé du soin de la tranquillité de la ville , et du recouvrement des subsistances.

Chacun se rappelle du fameux rapport de M. Chabroud , sur la procédure du châtelet ; il est par conséquent inutile de parler de la justification de M. Lecointre.

Le 7 juin 1789 , il fut invité à se rendre au comité des recherches de l'assemblée constituante ; il étoit alors malade , et M. Perron , doyen du comité , l'engageant à s'y rendre le plutôt possible , *je le prie de ménager sa santé , lui écrivoit-il , elle est chère à la patrie.*

Ce fut le 11 décembre qu'il subit un interrogatoire ; et c'est principalement des pièces lues ou déposées au comité des recherches de l'assemblée constituante que nous avons tirés les principales anecdotes.

Le fait suivant , quoiqu'antérieur à ceux déjà présentés , trouve sa place ici , parce qu'il peint au naturel le caractère de M. Lecointre..

Le 18 septembre , M. d'Estaing avoit exigé un serment de l'état-major de Versailles ; et sous la re-

ligion de ce serment, il communiqua une lettre de M. Lafayette ; elle portoit qu'il n'étoit plus maître de contenir les gardes-françaises dans la capitale, et qu'ils menacoient de reprendre leur poste à Versailles. M. d'Estaing sembloit inquiet du sort du roi et de l'assemblée nationale, et demanda un régiment d'infanterie pour se joindre aux gardes-du-corps, aux troupes du roi et aux gardes-nationales de Versailles. Après des longues discussions de la municipalité, il fut décidé qu'elle seroit requise de demander au roi un secours de 1000 hommes. La réquisition fut adoptée sous la condition que la lettre de M. Lafayette seroit déposée et annexée aux registres de la municipalité. M. d'Estaing observant qu'il seroit dangereux pour son auteur de le faire connoître, et la municipalité, persistoit à vouloir un titre qui autorisât les démarches ; il proposa d'aller chez M. de Saint-Priest, alors ministre, et d'obtenir de lui une lettre qui pût remplacer celle de M. Lafayette. M. Clausse fit un modèle agréé par la municipalité, et M. de Saint-Priest le revêtit de sa signature.

M. Lecointre étant au comité des recherches, et sommé de dire tout ce qu'il savoit. « J'ai fait un serment, dit-il, je ne puis seul prendre sur moi dans cet instant de l'enfreindre, je crois que c'est à nous, messieurs, de prononcer si pour le bien de la patrie je dois le violer ».

Le comité décide que le salut de la patrie délioit M. Lecointre du serment qu'il avoit antérieurement prêté, soit comme citoyen, soit comme garde national, et l'oblige à révéler généralement tout ce qu'il savoit.

Ce ne fut qu'après la décision jurée des vénérables membres du comité des recherches, que nous M. Lecointre commença son récit par le fait que venons de citer.

Sa conduite et son civisme lui méritèrent la place honorable de commandant de la garde nationale, et ensuite celle de représentant à la législature actuelle.

Il faut bien croire à l'inspiration des électeurs qui le choisirent pour député, puisque sa nomination fut précédée d'une messe du Saint-Esprit.

Dans cette nouvelle carrière , il a montré autant de zèle et d'activité qu'on peut en attendre d'un homme intègre , mais quelquefois égaré par l'amour même du lien public. Ses rapports , au nom du comité de surveillance , sont marqués au coin d'une indulgence généreuse pour tout ce qui est au-dessous du grand , et d'une juste sévérité contre les autres conspirateurs. Il est très-commun dans le corps législatif par son inquiétude importune envers tous les ministres , qu'il a démasqués de toute manière , et dont il a cherché à dévoiler tous les marchés , et par une tendresse bien prononcée pour tous les *sans-culottes* qui l'ont toujours chéri.

Une imprudence à laquelle il avait poussé la municipalité de Béfert contre des Suisses émigrans , qu'il avoit donné ordre d'emprisonner de son chef , lui a valu trois jours d'incarcération à l'Abbaye , où il a reçu la visite de MM. Pétion et Manuel , de tous les fauxbourgs , et de la majorité des habitans de la Montagne.

Des méchans écrivains l'ont peint , avec quelque raison , comme un despote en liberté ; mais ils se sont permis de le comparer à M. Robespierre. Eh ! quel mal avoit fait M. Lecointre à ces journalistes pour mériter une punition de ce genre ?

Il paraît moins incliné pour la liberté en principe de morale et de philosophie , que par haine contre les grands et les riches. Tout gouvernement lui serait bon , pourvu qu'il ne fût pas entre leurs mains. Cette aversion est d'autant plus remarquable , que M. Lecointre jouit de 30 mille livres de rente bien comptées.

Il n'a qu'un fils qu'il a envoyé sur les frontières comme simple soldat , réduit à la paye de ses camarades ; tandis que le ministre Narbonne lui avoit envoyé un brevet de sous-lieutenant , sans qu'il l'eût ni désiré ni sollicité , mais d'après la recommandation des officiers-généraux.

M. Lecointre , qui n'a jamais fait aux ministres l'honneur d'avoir besoin d'eux , mais qu'il a vu souvent mettre de l'orgueil à associer leurs bienfaits à sa haine , renvoya le brevet , disant que son fils

pensoit comme lui , et que tant que la guerre de la liberté dureroit , ni son fils ni lui ne vouloient avoir aucune place de la main du pouvoir exécutif.

Ce fils est naguères revenu des frontières ; mais il ne tardera pas à y retourner. Son père l'accueillit comme autrefois ce vertueux Romain : « Ton poste , dit-il , est dans les armées ; c'est là que tout citoyen doit se rendre lorsque la patrie est en danger ». Il lui tourna brusquement le dos , et refusa de le voir.

M. Lecointre ne fait point entrer l'amour dans ses moyens de bonheur ; car un amant finit toujours par être esclave.

Comme il ne fait aucun frais de complimens , il n'en exige pas. Occupé sans cesse à l'examen des personnes en place , parlant rarement des autres individus , se tenant sur la défensive contre ceux qui se plaisent à parler de lui , il a , depuis le commencement de la législature , toujours été en guerre ouverte avec l'un ou l'autre de ses collègues.

Il a écrit à ce sujet des belles choses , par la plume de ses amis. Nous nous bornerons à donner la nomenclature de ses ouvrages et l'adresse de ses lettres.

Circulaire du 7 juin 1792 , adressée à MM. Narbonne , Dillon , les rédacteurs du Journal de Paris , le gazetier Lebrun , Condorcet le chroniqueur , et autres faiseurs de journaux , sur la lenteur coupable du pouvoir exécutif dans l'armement des gardes nationales.

Correspondance de Laurent Lecointre avec Joseph Servant , ministre de la guerre , relativement aux fabrications d'armes proposées par plusieurs arquebusiers de Paris et de St. Etienne.

Elle termine par ces douceurs. Je suis avec fraternité , Monsieur , votre concitoyen.

Lettre du 29 juin à Lajard , ministre de la guerre. Il demande une réponse à sa lettre du 24 , sur les modèles de fusils qu'il lui a remis , et le prie de lui faire compter 21 livres 5 sous déboursées pour le transport de ces armes à son adresse de Saint-Etienne à Paris ; elle finit ainsi : La France a les

yeux ouverts sur vous , monsieur. Instruit par la conduite de vos prédecesseurs , je me plaît à croire que nous n'aurons que des éloges à faire de votre ministère.

*Signé , LECOINTRE.*

*Vox clamantis in deserto.*

Lettre à Caritat dit Condorcet , du 7 Juin 1792.

Il se plaint des chevaux achetés par M. de Narbonne , qu'il assure être boiteux , tarés , viciés de morve , de farcin et autres maladies contagieuses. Il accuse M. Condorcet de partialité , lorsqu'il parle de ce ministre , dont , dit-il , vous êtes à la fois le protecteur et le protégé , le complice et le partisan.

Elle finit par ces mots : Au reste , monsieur , si Narbonne échappe à la justice du corps législatif , ni lui ni ses complices ne sauroient échapper au mépris et à l'indignation publique. Cet oracle est plus sûr que les principes et les nouvelles de la Chronique scandaleuse .

Autre lettre à Caritat , sur les vertus cardinales de son épouse , que la postérité voudra bien nous dispenser de lui transmettre .

Autre à A. Lajard , du 19 juillet .

Le ministre lui avoit écrit que son équité l'empêchoit d'accéder au marché , parce que les fusils étoient de 40 sous plus chers que ceux qu'on lui propose de livrer .

M. Lecointre prie A. Lajard de lui remettre de suite les deux fusils d'échantillon .

Après des raisonnemens simples et vrais sur l'augmentation des matières premières , le fer , l'acier , &c. on y lit ce passage :

L'équité d'un ministre ! Ce mot seul feroit rire , si l'on pouvoit attacher quelque idée sérieuse à de pareilles allégations de votre part .

Cette lettre finit par des vérités frappantes .

Les grands traits auxquels tout le monde reconnoitra M. Lecointre sont : Une franchise outrée qu'on ne peut justifier que par son civisme ; une fierté naturelle aux hommes libres ; un esprit de

chicane dont il ne sauroit se passer ; le bonheur de haïr les grands , qu'il appelle son premier élément ; une impétuosité qui s'associe même à ses salutations ; une prodigalité qui lui a fait des ingrats , et qui souvent est mal placée ; un amour excessif pour l'art typographique auquel il sacrifie une partie de son revenu ; une surveillance qui peut enfanter l'illusion ; des vertus civiques peu communes et sans nombre dont il ne faut pas le loner parce , qu'elles sont innées dans son ame ; un véritable amour du bien public et des élans redoutables vers des régions inconnues ; beaucoup de sévérité dans ses mœurs , et une liberté étonnante dans ses propos.

M. Lecointre a des droits à la reconnaissance publique pour la part qu'il a prise au succès de la révolution , et il est recommandable dans le corps législatif par son activité et sa vigilance ; il est un de ces hommes enfin , qui par leur patriotisme , peuvent renverser la constitution avec les meilleures intentions de n'en corriger que les vices par des mesures vigoureuses , et cela sans que les malheurs qui en résulteroient , fussent de nature à leur coûter un remord .

---

A PARIS, chez G. F. GALLETTI,  
Imprimeur, aux Jacobins St-Honoré.

